



TRIGONE
CONSEILLERS EN AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE

RÉDACTION D'UN PLAN DE PRÉVENTION

4,33/5 (10 avis)

0 % d'abandon



Nombre de participants maximum : 6



Horaires de la formation :
9 h 00 à 12 h 00 – 13 h 00 à 17 h 00



Durée : 1 jour (7 heures)



Public visé : la formation s'adresse à toute personne ayant à rédiger un plan de prévention annuel (responsable sécurité, donneur d'ordre, responsable maintenance...)



Prérequis à la formation : aucun



Inter en présentiel :
675 € HT par participant
Intra en présentiel :
1150 € HT par session de formation

VOTRE FORMATEUR

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'un solide bagage en formation des adultes,
- justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine de la santé-sécurité.

OBJECTIF

Identifier les obligations légales d'un plan de prévention et rédiger un plan de prévention.

A LA FIN DE LA FORMATION, LE PARTICIPANT SERA EN MESURE DE :

1. Expliquer les enjeux juridiques de la délégation de pouvoirs
2. Expliquer le rôle du plan de prévention
3. Décrire les procédures de mise en œuvre du plan de prévention
4. Décrire l'importance de l'analyse de risques
5. Identifier les points clés de la rédaction d'un plan de prévention



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

1. Expliquer les enjeux juridiques de la délégation de pouvoirs
 - a) Introduction : le code du travail
 - b) Obligations de l'employeur
 - c) Obligations du salarié
 - d) La délégation de pouvoirs
 - e) Conditions de validité (autorité, compétences, moyens)
2. Expliquer le rôle du plan de prévention
 - a) Rôle et portée
 - b) Opérations concernées
3. Décrire les procédures de mise en œuvre du plan de prévention
 - a) Coordination générale
 - b) Informations préalables
 - c) Responsabilité de l'entreprise utilisatrice
 - d) Inspection commune et participants
 - e) Communication des informations
4. Décrire l'importance de l'analyse de risques
 - a) Interférences
 - b) Étapes nécessaires
 - c) La méthode des 5M
 - d) Phases types d'une intervention
5. Identifier les points clés de la rédaction d'un plan de prévention
 1. Nature du chantier
 2. Validation
 3. Informations fournies par l'entreprise extérieure
 4. Analyse des risques
 5. Discussion : exemples réels
 6. Rédaction d'un plan de prévention en équipes

NOUS CONTACTER

 **TRIGONE**

38 rue Antoine de Saint-Exupéry
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél. : +33 (0)4 79 59 86 13

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation aura lieu en salle avec un formateur.
- Un document papier de la présentation PowerPoint sera remis à l'ensemble des participants.
- Un test de connaissance sera réalisé avant la formation.
- La formation fait appel à plusieurs techniques pédagogiques :
 - Brise-glace
 - Enseignement participatif
 - Exercices formatifs
 - Mise en situation des participants
 - Étude de cas réels
 - Debriefing et recommandations par le formateur

MODALITÉS DE VALIDATION/SANCTION

- Une fiche de présence signée par les participants chaque demi-journée de présence
- Une évaluation qualitative de la formation à chaud
- Une évaluation sommative écrite passée à la fin de la formation
- Une évaluation à froid de la formation
- Une attestation individuelle de formation pour chaque stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et ayant réalisé l'évaluation des acquis

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Suite à votre pré-inscription à la formation, puis à l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre de 15 jours.



Nous nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration de notre accessibilité afin de permettre des conditions d'apprentissages équitables pour tous les participants.

Merci de nous contacter 30 jours avant le début de la formation afin d'organiser au mieux la prestation.

Coordonnées du référent handicap

Sandra Duc
04.79.59.86.13.

sduc@groupetrigone.com

